

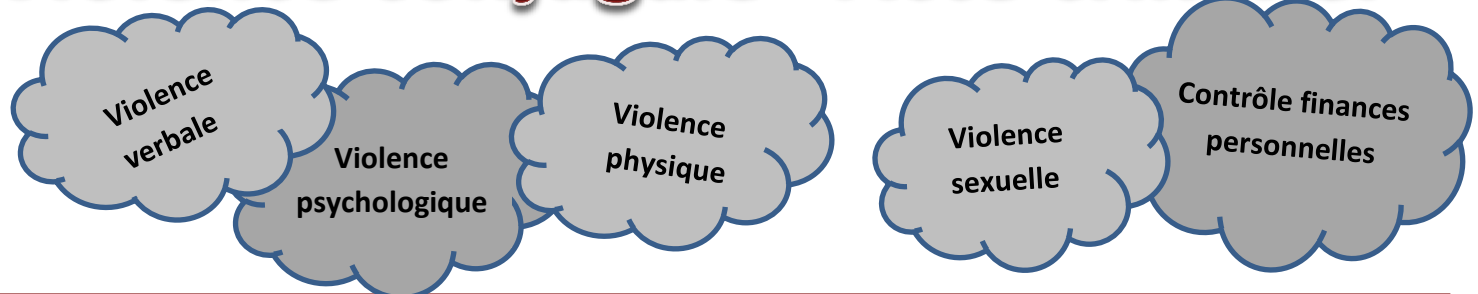
L'ENTRAIDE EN MILIEU DE TRAVAIL...

UN BESOIN PRIMORDIAL!



MARS 2014

Violence conjugale = Acte criminel



Tels des nuages au-dessus de notre tête qui tardent à éclater, la violence conjugale peut prendre différentes formes : violence verbale, physique, psychologique, sexuelle ou économique. Comme cette violence peut entraîner des voies de fait, du harcèlement ou des menaces, automatiquement, elles ont un caractère criminel. Certains cas de violence conjugale peuvent mener à une intervention policière et parfois à des instances judiciaires.

Comment reconnaît-on une victime de violence conjugale?

Il est certain que lorsqu'une victime présente des blessures, ecchymoses, marques de cicatrices, coupures, fractures; nous pouvons présumer que cette personne subit de la violence. Vous pouvez également être témoin d'un conjoint qui dénigre sa ou son partenaire, qui l'interdit de voir ou contacter ses amis et sa famille, qui contrôle sa vie ou encore ses finances personnelles, qui se moque de son physique ou ses capacités intellectuelles, qui menace de se suicider ou de partir avec les enfants si la personne victime le quitte.

À quoi ressemble un agresseur?

Certains hommes sont victimes de violence conjugale, mais dans la majorité des cas, ce sont les femmes qui subissent de la violence de leur conjoint ou leur ex-conjoint. Comme les victimes, les agresseurs ne représentent pas une homogénéité particulière. Jeune ou âgé, scolarisé ou analphabète, provenant de différents milieux socio-économiques rendant ainsi plus difficile leur détection. La difficulté se complexifie, car ces conjoints violents sont généralement, à l'extérieur de la maison, de bons collègues et des voisins exemplaires.

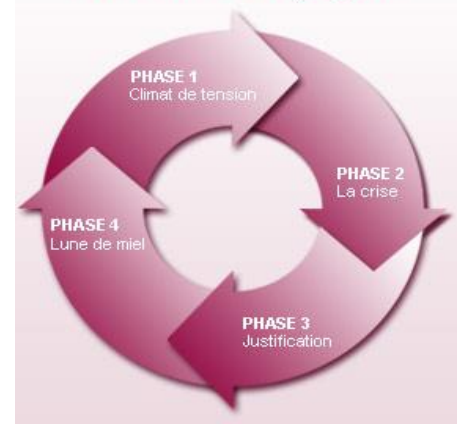
Il pourrait s'agir de votre père, votre sœur, votre mère, votre meilleur-e ami-e. Pour aider victime et agresseur, il faut savoir mettre de côté les préjugés. Les victimes de violence conjugale subissent des craintes et une honte injustifiée de vivre une telle situation maritale. La violence sous toutes ses formes doit être dénoncée. Nous avons tous le devoir social de briser la loi du silence, de dénoncer la violence conjugale afin de pouvoir y mettre un terme.

Isabelle Larouche

Personne-ressource en Entraide

Cercle vicieux

Le cycle de la violence conjugale



1. Climat de tension

- ♂ Il crée un climat de tension. Il se met en colère, lui jette un regard menaçant, fait peser un lourd silence.
- ♀ Elle est inquiète et elle a peur. Elle se centre sur son conjoint. Elle est prudente et tente de faire baisser la tension.

2. L'agression ou la crise

- ♂ Il viole sa victime. Il utilise une des cinq formes de violence : verbale, psychologique, physique, sexuelle et/ou économique.
- ♀ Elle est triste, humiliée et vit un profond sentiment d'injustice. Elle peut être en colère ou se sentir anéantie; il arrive aussi qu'elle se défende.

3. La justification

- ♂ Il minimise l'agression et justifie son comportement par des éléments hors de son contrôle : les enfants turbulents, le stress du travail, l'alcool, la maladie mentale, une enfance difficile, etc.
- ♀ Elle tente de comprendre les justifications du conjoint. Ce faisant, elle doute de ses perceptions et se sent désormais responsable de la situation. Elle veut l'aider. Sa colère disparaît.

4. La réconciliation ou lune de miel

- ♂ Il regrette et demande pardon. Il parle de thérapie ou de suicide. Dans certains cas, il offre des cadeaux et redevient très amoureux.
- ♀ Elle croit en lui et en ses promesses. Elle retrouve l'homme qu'elle aime et l'espoir que cette fois sera la bonne. Elle change ses propres attitudes.

http://violenceconjugale.gouv.qc.ca/comprendre_cycle.php

Saviez-vous que?

- ✓ Il existe un plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale. Ce 3^e plan d'action découle de la politique de 1995, intitulée Politique d'intervention en matière de violence conjugale: prévenir, dépister, contrer la violence conjugale. Le gouvernement a décidé d'agir contre toutes les formes de violence faite aux femmes, plus particulièrement la violence conjugale.
<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca>
- ✓ En 2000, on dénombrait au Québec près de 16 000 victimes de crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal. En effet, 85 % des victimes étaient des femmes. La violence envers les hommes est présente, mais souvent cachée ou peu nommée.
<http://www.msss.gouv.qc.ca>

Organismes à votre service

Autonhommie-centre de ressources pour hommes
1575, 3^e avenue
418 648-6480
www.autonhommie.org

Violence Info
418 667-8770
www.violenceinfo.com

***Téléphone d'urgence pour SOS
Violence conjugale
1-800-363-9010

Pour rejoindre la personne-ressource en Entraide, Isabelle Larouche, vous pouvez le faire les mardis et mercredis.
Téléphone : 418 647-5885 Courriel : isabelle.larouche@csn.qc.ca

Le comité de soutien est formé de : Sylvain Coulombe, Mireille Gagnon, Robert Grace, Marie-Ève Morin et Lynne Perreault.

Document produit par le Réseau Entraide en milieu de travail du Conseil central Québec Chaudière-Appalaches (CSN).